

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

Le Mans, jeudi 25 février

---

# Écourues sur la Sarthe 2016 : les riverains invités à signaler leurs travaux avant le 31 mars

**Propriétaire et gestionnaire de la Sarthe domaniale, le Département de la Sarthe prépare des écourues sur la rivière la Sarthe du 12 septembre au 25 novembre 2016, entre le barrage d'Enfer au Mans et le barrage de Cheffes dans le Maine et Loire. Les propriétaires riverains sont invités à signaler leurs prévisions de travaux avant le 31 mars.**

Du 12 septembre au 25 novembre 2016, il sera procédé à l'abaissement du niveau des eaux de la Sarthe sur tout son linéaire par l'ouverture des clapets et pertuis des barrages. Ces écourues sont propices à l'entretien des aménagements déclarés et des berges.

*Les manœuvres liées à l'abaissement des niveaux (sauf indication contraire des services de l'Etat liée notamment aux restrictions d'eau) nécessitent une période de 6 jours et celles liées au remplissage des biefs nécessitent 3 jours en conditions hydrauliques favorables.*

### Signalez vos travaux avant le 31 mars

Les propriétaires riverains ou usagers de la voie d'eau sont invités à adresser par courrier ou messagerie, avant le 31 mars 2016, la nature des travaux qu'ils souhaitent réaliser ainsi que leur durée prévisible au : **(attention changement d'adresse !)**

Département de la Sarthe

DRHANT – service Hydraulique

160 avenue Bollée 72072 LE MANS CEDEX 9

Tél. : 02.43.54.72.71 ou 02.43.54.73.64

Fax : 02.43.54.74.10

[audrey.pagerie@sarthe.fr](mailto:audrey.pagerie@sarthe.fr) - [fabien.goutard@sarthe.fr](mailto:fabien.goutard@sarthe.fr)

*Les travaux engagés par les riverains sont soumis, selon leur nature à l'autorisation du Département de la Sarthe et à l'autorisation de la Direction départementale des Territoires (Police de l'eau).*

*Par ailleurs, les travaux nécessitant un niveau d'abaissement maximum ne pourront avoir lieu que du 18 septembre au 22 novembre.*

### Les écourues en pratique

Les équipes d'entretien du Département seront mobilisées par la gestion de l'enlèvement des objets immergés (ferrailles, caddies, scooter, voitures, coffres forts...) ainsi que de l'entretien des ouvrages de navigation dans leurs parties non visibles.

**Les techniciens du service Hydraulique** auront la charge de réaliser un diagnostic complet de la rivière. Ce diagnostic permettra d'adapter les priorités d'intervention et constituera une base de gestion pluriannuelle établie pour 3 ans.

La date des prochaines écourues en Sarthe est programmée en 2019.

[www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr)

[lucie.desnos@sarthe.fr](mailto:lucie.desnos@sarthe.fr)

 [@LucieDesnos](https://twitter.com/LucieDesnos)

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48

+33(0)2 43 54 72 99

### Travaux prévus par le Département

Le Département mettra à profit cette période par entreprendre la réalisation des ouvrages qui lui appartiennent. Cette année, il est programmé :

- Le remplacement des 4 portes d'écluses de la Suze-sur-Sarthe.
- La réfection des parties immergées des perrés des écluses de Roëzé-sur-Sarthe, Ignières sur la commune d'Avoise, de Parcé-sur-Sarthe et de Juigné-sur-Sarthe.

Par ailleurs, le canal de Fillé-sur-Sarthe fera l'objet d'un entretien des parties immergées (coupe de la végétation et rejointement partiel).